

**BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR**  
**SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL**  
**CALENDRIER DES EPREUVES PONCTUELLES**

	EPREUVES	DATES	HORAIRES
<b>ECRITS</b>	<b>E1</b> CULTURE GENERALE ET EXPRESSION	Mercredi 15 mai 2024	14h30-18h30 (1)
	<b>E3</b> – GESTION DE LA STRUCTURE ET DU SERVICE	Jeudi 16 mai 2024	14h30-18h00 (2)
	<b>E4</b> POLITIQUE DE LA STRUCTURE ET DU TERRITOIRE	Vendredi 17 mai 2024	14h00-18h00 (2)
<b>ORAUX / PRATIQUES</b>	<b>E5</b> ACCOMPAGNEMENT ET COORDINATION DU PARCOURS DE LA PERSONNE	Du 22 mai au 28 mai 2024 (voir convocation)	(horaire affiché par le centre d'épreuve)
	(*) EPREUVE E5 : <b>Le matériel informatique utilisé pour l'épreuve peut ne pas être la suite Microsoft.</b>		
	<b>U6</b> PROJET ET DEMARCHE QUALITE + <b>EF2</b> ENGAGEMENT ETUDIANT	Du 03 au 07 juin 2024 (voir convocation)	(horaire affiché par le centre d'épreuve)
	<b>E2</b> LVE OBLIGATOIRE	(voir convocation)	(horaire affiché par le centre d'épreuve)
	<b>EF2</b> – LV FACULTATIVE	(voir convocation)	(horaire affiché par le centre d'épreuve)

- (1) Aucune sortie de la salle d'examen n'est autorisée avant la fin de la 2ème heure de composition
- (2) Aucune sortie de la salle d'examen n'est autorisée avant la fin de l'épreuve
- (\*) Conditions de **dépôt des dossiers** : voir ci-après. **Documents autorisés le jour de l'épreuve** : voir Annexe 11 de la circulaire nationale.

Diffusion des résultats : 1<sup>er</sup> groupe, à compter du 1<sup>er</sup> juillet à 16h00.  
2<sup>ème</sup> groupe, à compter du 04 juillet à 16h00.  
Les épreuves de contrôle se dérouleront au SIEC à partir du 4 juillet 2024.

SIEC – Maison des examens  
7 rue Ernest Renan  
94749 ARCUEIL CEDEX  
Tél : 01 49 12 23 00

[siec.education.fr](http://siec.education.fr)

## MATERIEL

### Utilisation de la calculatrice :

En application de la circulaire n°2015-178 du 1<sup>er</sup> octobre 2015, si le sujet le prévoit, sont autorisées :

- les calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique (calculatrices de type « collège ») ;
- les calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique qui disposent d'une fonctionnalité « mode examen ».

Le « mode examen » ne doit être activé par le candidat, pour toute la durée de l'épreuve, **que sur instruction du surveillant de salle.**

**LES PORTABLES ET MATERIELS CONNECTES SONT INTERDITS.**

### LIVRETS SCOLAIRES

**IMPORTANT :** Les candidats individuels ou de formation à distance doivent faire parvenir leur livret scolaire avant le 07 JUIN 2024 au SIEC.

## DEPOT DE DOSSIERS

EPREUVE	Pièces à déposer	Centre épreuve	Date limite de dépôt dans le centre d'épreuve (1)
<b>E5</b> Accompagnement et coordination du parcours de la personne	<b>Fiches techniques (2)</b>	(voir convocation)	<b>Au plus tard Le 05/04/2024 à 17H00</b>
<b>E6</b> Projet et démarche qualité	<b>Dossier E6 (2)</b>	(voir convocation)	<b>Au plus tard Le 06/05/2024 à 17H00</b>
<b>EF2</b> Engagement étudiant (facultatif)	<b>Fiche d'engagement étudiant</b>		

**(1) Les établissements de formation veilleront à fixer une date de dépôt dans leur centre en tenant compte du délai d'envoi vers le centre d'épreuve.**

**(2) Voir fiche d'information jointe**

**CONTROLE DE CONFORMITE DES DOSSIERS**

EPREUVE	Pièces à déposer	Motif de relance	À fournir pour régularisation	En cas de non-régularisation
<b>E5</b> Accompagnement et coordination du parcours de la personne	<b>Fiches techniques</b>	Absence de dépôt Ou dépôt hors délai	Justificatif de dépôt Ou à régulariser avant la date indiquée dans le courrier de non-conformité	<b>Dossier non-conforme</b> <b>Note NV (non-valide) à l'épreuve</b> <b>Éliminatoire</b>
		Dépôt partiel (manque une ou plusieurs fiches) Ou Plusieurs fiches portent sur la même compétence		<b>Note de 0/10 attribuée pour chaque fiche technique manquante</b>
<b>E6</b> Projet et démarche qualité	<b>Dossier E6</b>	Absence de dépôt Ou dépôt hors délai	Justificatif de dépôt	<b>Dossier non-conforme</b> <b>Note NV (non-valide) à l'épreuve</b> <b>Éliminatoire</b>
		Pièce manquante (voir annexe 8 de la circulaire nationale) Ou absence du cachet de l'entreprise	À régulariser avant la date indiquée dans le courrier de non-conformité	
		Nombre de semaines de stage non réglementaire	Décision de positionnement	



FICHE D'INFORMATION À DESTINATION DES CANDIDATS  
INSCRITS AUX ÉPREUVES ORALES ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Epreuve	Dossier	Documents à déposer	Format	Contenu	Annexes
E5	Fiches techniques	4 Fiches Compétences différentes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maximum 2 pages dactylographiées numérotées par fiche (hors annexes)</li> <li>Caractère : Calibri ou Times New Roman</li> <li>Taille : 11</li> <li>Interligne : 1,25</li> <li>Marges : 1,50 cm</li> </ul>	<p>Chaque fiche comprend les mentions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Identité : nom, prénom, date de naissance</li> <li>Dénomination du BTS, nom de l'épreuve et session d'examen</li> <li><b>Compétence visée</b></li> <li>Modalité de réalisation de l'activité (milieu professionnel ou action professionnelle)</li> </ul>	Chaque fiche peut comporter 1 ou 2 annexes pertinentes au regard de l'activité, qui peuvent éclairer son analyse.
E6	Dossier Projet et démarche qualité	Dossier constitué de pièces différentes selon le statut du candidat : voir annexe 8 de la circulaire nationale <b>Dossier à fournir en double exemplaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maximum 10 pages dactylographiées et numérotées (hors annexes)</li> <li>Caractère : Calibri ou Times New Roman</li> <li>Taille 11</li> <li>Interligne 1,25</li> <li>Marges : 2 cm</li> <li>Pages de garde remises par le Rectorat d'Académie (démarche Projet et démarche Qualité)</li> </ul>	Ce dossier porte sur tout ou partie de la démarche de projet ou de la démarche de qualité mise en œuvre par le candidat lors de ses périodes en milieu professionnel.	5 pages annexes maxi
EF2 (facultatif)	Fiche Engagement étudiant	À remettre avec le dossier de Projet et Démarche Qualité			